

DESIGNATION : LA PRESTATION ET SON REMBOURSEMENT

L'oxygénothérapie est remboursée sur la base d'un forfait hebdomadaire en échange duquel SANTÉOL s'engage à effectuer un certain nombre de prestations.

Le forfait 1 (oxygénothérapie à long terme en poste fixe)

Sa prise en charge est assurée pour les patients IRCG qui déambulent moins d'une heure par jour. Le tarif couvre les prestations suivantes :

- La fourniture :
 - o d'un concentrateur muni d'un compteur horaire
 - o éventuellement d'une bouteille de secours et/ou de bouteilles (dans la limite de 10 bouteilles de 0.4 m³ par mois ou équivalent en volume de gaz délivré) permettant la déambulation.
- Le surcoût de consommation d'électricité.
- L'intervention dans un délai de 6 h en cas de panne.

Le forfait 2 (oxygénothérapie à long terme, intensive, ou de déambulation : oxygène liquide)

Sa prise en charge est assurée pour les patients IRCG :

- qui nécessitent un débit supérieur à 5 L/min,
- et/ou qui déambulent à l'intérieur comme à l'extérieur plus d'une heure par jour

Elle peut être accordée :

- pour les patients relevant du forfait 1 dont la consommation excède 10 bouteilles par mois,
- pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire uniquement à l'effort, si le bénéfice de l'oxygénothérapie a été affecté lors d'une épreuve de marche.

Les prestations spécifiques sont les suivantes :

- La fourniture d'oxygène médical liquide selon une procédure évitant les ruptures d'approvisionnement
- La fourniture de la cuve ainsi que du portable en cas de déambulation ainsi que d'un dispositif permettant le contrôle de l'observance
- Le contrôle régulier des réservoirs selon données fournisseurs.

Le forfait 3 (oxygénothérapie à court terme)

Sa prise en charge est assurée pour une administration prolongée dans la journée, pour une durée d'un mois renouvelable 2 fois.

Le forfait couvre :

- la fourniture d'un concentrateur et d'une bouteille de secours
- ou la fourniture de bouteilles et des dispositifs associés

Des prestations techniques et administratives semblables à celles des forfaits 1 et 2.

Forfaits mixtes :

Il existe des forfaits mixtes associant l'oxygénothérapie à une autre thérapeutique (ventilation, Pression Positive Continue).